



Règlement du tirage au sort de l'enquête « Bien dans ma BU » SCD Lyon 1 / Enquête de satisfaction LibQUAL+ 2023

L'attribution de lots dans le cadre de l'enquête LibQUAL+ 2023 a fait l'objet d'une délibération n°2023-172 validée au CA de l'université le 11 juillet 2023.

[Article 1 : Tirage au sort](#)

Un tirage au sort est organisé par les bibliothèques universitaires du Service commun de la Documentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour inciter ses usagers à répondre à l'enquête de satisfaction qui se déroulera du lundi 6 novembre au vendredi 8 décembre 2023. Le SCD Lyon 1 a choisi d'utiliser l'enquête *LibQUAL+* initiée par l'*Association of Research Librarians* (ARL) et créée en 2000 par les bibliothèques de la *Texas A&M University*.

[Article 2 : Conditions de participation](#)

Si tous les usagers des bibliothèques du SCD Lyon 1 peuvent à répondre à l'enquête *LibQUAL+ 2023*, **le tirage au sort est réservé aux étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon 1**. Les personnels de l'Université Lyon 1 ainsi que les étudiants rattachés à un autre établissement ne peuvent pas participer au tirage au sort.

De plus, ne peuvent participer au tirage au sort que les personnes ayant d'une part validé l'enquête et d'autre part renseigné une adresse électronique valide. Une même adresse électronique ou une même personne ne peut être bénéficiaire que d'un seul lot.

[Article 3 : Désignation des gagnants](#)

Trois lots sont proposés et attribués par tirage au sort.

Le fournisseur de l'enquête *LibQUAL+ 2022* (*Association of Research Librarians* (ARL)) se charge de sélectionner aléatoirement cinquante adresses électroniques parmi celles renseignées par les participants à l'enquête.

Afin de garantir la confidentialité, la totalité des adresses électroniques est stockée séparément des réponses à l'enquête. La liste des cinquante adresses électroniques est communiquée à l'établissement (SCD Lyon 1) après la clôture de l'enquête. L'établissement se charge ensuite d'attribuer les lots en sélectionnant trois lauréats remplissant les conditions de participation parmi les cinquante adresses électroniques fournies, en suivant l'ordre de la liste des cinquante répondants et l'ordre de la liste des lots préalablement établie.

[Article 4 : Liste des lots](#)

Les lots du tirage au sort sont les suivants :

- 1er lot : **une tablette iPad Air 10,9" Wi-Fi 256 Go**
- 2^e lot : **une console de jeux Nintendo Switch modèle OLED**
- 3^e lot : **un casque anti bruit Bluetooth BOSE 700**

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus par courriel à l'adresse communiquée dans le questionnaire entre mi-décembre 2023 et fin janvier 2024. À compter de la date d'envoi de ce courriel les gagnants auront trois semaines pour se faire connaître auprès du SCD Lyon 1 et pour venir y retirer leur lot contre présentation du courriel reçu et de leur carte d'identité. Il ne sera procédé à aucun envoi postal ou autre. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute information d'identité fautive entraînera la nullité du gagnant et de sa participation au tirage au sort.

Les lots non réclamés au bout de trois semaines seront attribués aux adresses suivantes, en suivant l'ordre de la liste des cinquante adresses électroniques remise par le fournisseur de *l'enquête*. Les gagnants pourront, le cas échéant, être conviés à une cérémonie de remise des lots par le SCD Lyon 1.

Article 6 : Limitation des responsabilités

Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du SCD Lyon 1, la composition des lots devait être modifiée partiellement ou totalement, il sera attribué aux gagnants un lot d'une valeur équivalente ou inférieure.

La participation au tirage au sort entraîne l'adhésion des participants aux dispositions du présent règlement.

Contacts :

- Charlène CRITON, responsable de la mission Indicateurs et enquêtes, SCD Lyon 1 : charlene.criton@univ-lyon1.fr
- Agnès ROBAT, directrice administrative, SCD Lyon 1 : agnes.robat@univ-lyon1.fr